

# De nos expériences, ce que nous souhaitons partager...

## DEMARCHES POUR LA MISE EN PLACE DES AMENAGEMENTS SCOLAIRES AU PRIMAIRE

L'école a repéré certaines difficultés, a suspecté certains troubles et a accompagné les parents jusqu'au diagnostic.

Lorsque le milieu scolaire n'a pas repéré les troubles et que le diagnostic est posé plus tardivement, les parents peuvent agir directement.

Quel que soit le trouble d'apprentissage, (dyslexie, dysorthographe, dysgraphie, dyscalculie, dyspraxie, dysphasie et/ou Trouble De l'Attention avec ou sans Hyperactivité.)

1



Demander au directeur d'école de réunir L'EQUIPE EDUCATIVE pour la mise en place d'un

2



**Projet Personnalisé de Réussite Scolaire**

Une fois le PPRS mis en place l'école saisit la Commission de Circonscription de l'Enseignement Primaire

3



Si le trouble est important, un taux de handicap supérieur à 50% sera attribué. Ce taux supérieur à 50 % peut permettre l'obtention d'un(e) AVS.

La CCEP saisit la CEJH POUR RECONNAISSANCE DE HANDICAP

RESULTAT DE LA COMMISSION CEJH

Pas de reconnaissance d'handicap  
L'enfant conserve son **Projet Personnalisé de Réussite Scolaire**

Reconnaissance d'handicap  
**Projet Personnalisé d'Education et de Scolarisation Aménagé**



**L'équipe éducative** : Enseignants, parents et professionnels de santé se réunissent pour définir ensemble les aménagements scolaires nécessaires à l'enfant dans le cas où les aides ordinaires ont montré leurs limites.

### ABREVIATIONS ET CONTACTS

DESED : Dispositif d'Enseignement Spécialisé pour Enfants en Difficulté

Site : [www.denc.gouv.nc](http://www.denc.gouv.nc)

PPRS : Projet Personnalisé de Réussite Scolaire

PPESA : Projet Personnalisé d'Education et de Scolarité Aménagée

Site : [www.denc.gouv.nc](http://www.denc.gouv.nc)

CEJH-NC : Commission pour les Enfants et les Jeunes en situation de Handicap de la Nouvelle Calédonie

Site : [www.dass.gouv.nc](http://www.dass.gouv.nc)

AVS : Accompagnement de Vie en milieu Scolaire



**DYS.NC**